

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE D'ASILE.CH

MERCREDI 30 OCTOBRE 2024 – Centre social protestant – Genève

Présent·es : Louise Werhli ; Raphaël Rey ; Marie Bonard ; Anouk Piraud, Julia Huguenin- Dumittan, Camilla Alberti ; Marie Anderfuhren ; Sylvie Mundler ; Brigitte Gremaud ; Daniel Traub ; Cyprien Tardin ; Alexander Suarez Cabello ; Marc Baumgartner ; Emmanuelle Privat ; Marco Danesi ; Anne-Madeleine Reinmann ;

Salariées d'asile.ch, ne votent pas : Sophie Malka (coordinatrice et rédactrice en chef)* ; Elodie Feijoo (responsable du Comptoir des médias)*, Laurine Jobin (chargée du projet Communication pour l'intégration)*, Camille Aubry (stagiaire)* ;

Excusé·es : Marie-Claire Kunz ; Danielle Othenin-Girard, Anne-Laure Bertrand, Christophe Tafelmacher ; Jaqueline Capitaine ; Susanne Gampfer Chabbey ; Pierre et Vanessa Strauss ; Sophie Tirabosco ; Aline Burki ; Claire Lacour ; Caroline Ruffieux ; Barbara Ouedraogo.

1. Approbation du PV de l'Assemblée générale 2023

Le PV de l'Assemblée générale de 2024 est approuvé à l'unanimité.

2. Présentation et approbation du « rapport d'activité 2023 – 2024 »

- Les membres de l'équipe d'asile.ch reviennent sur les activités de l'association (voir le « Rapport annuel 2023 – 2024 »). Laurine Jobin présente le projet « communication pour l'intégration » : démarche, succès et partenariats établis depuis son entrée en fonction.
- Sophie Malka relève le travail bénévole conséquent réalisé, notamment par le comité.

Le rapport annuel d'activités 2023 – 2024 est approuvé à l'unanimité.

3. Présentation des comptes et bilan 2023 – 2024

- Sophie Malka présente les comptes et détaille le déficit important sur la période 2023 – 2024. Ce déficit de CHF 13'183 est notamment dû à la situation du Comptoir des Médias : depuis plusieurs années, l'association puise dans ses réserves pour couvrir le déficit qui n'apparaissait ainsi pas dans le bilan. Cette année, les comptes sont plus représentatifs du financement réel des différentes activités de l'association.
- Raphaël Rey mentionne « l'effet retard » sur l'axe « communication » : les résultats de l'investissement des canaux de communication ne sont pas encore visibles.

5. Présentation du budget 2024-2025 et approbation

- Sophie Malka présente le budget et précise que les recherches de fonds devront viser une échelle supérieure pour la période 2024 – 2025.
- Marco Danesi relève l'augmentation des subventions publiques attendues et questionne l'existence de sources non-exploitées jusqu'alors. Elodie Feijoo mentionne des structures cantonales non sollicitées et des fonds privés. Elle indique le suivi par un professionnel de Compétences bénévoles sur la recherche de fonds.

4. Rapport des vérificateurs·rices des comptes et approbation

- Louise Wehrli lit le rapport des vérificateur et vérificatrice des comptes. Elle invite l'Assemblée générale à approuver les comptes 2023 – 2024 et d'en donner décharge au comité. **Les comptes, les comptes et le bilan 2023 – 2024 ainsi que le budget 2024 – 2025 sont approuvés à l'unanimité.**

6. Présentation et élection des membres du comité et des vérificateurs·rices des comptes d'asile.ch

Les membres actuels du comité et les vérificateur·rices des comptes se représentent pour l'année 2024 – 2025.

- **Se représentent et sont réélu·es à l'unanimité** : Anne-Laure Bertrand ; Raphaël Rey ; Danielle Othenin-Girard ; Christophe Tafelmacher ; Anouk Piraud ; Marie Bonard ; Camilla Alberti ; Julia Huguenin-Dumittan ; Marie-Claire Kunz et Louise Wehrli sont élues à la coprésidence.
- **Ne se représente pas** : Julia Huguenin-Dumittan, que l'ensemble du comité remercie chaleureusement en se réjouissant des collaborations futures.
- **Se présente et est élu à l'unanimité** : Marc Baumgartner.
- **Vérificateurs·rices des comptes réélu·es à l'unanimité** : Roberta Campani et Julien Dubouchet Corthay sont réélu·es à l'unanimité.

7. Approbation des modifications des statuts de l'association

Modification de l'art. 1 et 3 : Changement de nom de « Vivre Ensemble » à « asile.ch »

Article 1 - Nom

asile.ch est une association au sens des articles 60 et suivants du Code civil suisse. Elle a son siège à l'adresse de son secrétariat.

Article 3 - Membres

Sont membres individuels ou collectifs de l'association toute personne ou collectivité désireuse d'apporter sa contribution aux objectifs de l'association. La cotisation de base, qui donne droit à la réception du journal « asile.ch », est fixée par l'Assemblée générale dans le cadre du budget annuel.

La modification des articles 1 et 3 des statuts de l'association est approuvée à l'unanimité.

8. Divers

- Pas de divers